



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4616

Approbation d'une convention de mécénat entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et Télérama et d'une convention de parrainage avec Air France saison 18-19

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4616 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT
ENTRE L'AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE
LYON ET TELERAMA ET D'UNE CONVENTION DE
PARRAINAGE AVEC AIR FRANCE SAISON 18-19
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 246 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2018-2019, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la société Air France a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre et proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2018/2019.

La compagnie aérienne a souhaité être associé au plan promotionnel de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon pour les événements de la saison 2018-2019.

Les modalités de parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
La Compagnie Air France KLM	<p>Mise à disposition d'une demi-page publicitaire bilingue dans Air France Magazine du mois d'août 2019 Valorisation : 17 973 € HT</p> <p>Mise à disposition d'1 billet d'avion aller-retour long-courrier sur des vols opérés par Air France (Long-Courrier en cabine Economy) Valorisation : 1 800 € HT</p>	<p>Organisation d'une soirée de Relations publiques pour 40 personnes pour le concert symphonique de l'ONL avec Renaud Capuçon / Brahms, concerto pour violon, le jeudi 23 mai 2019 à 20h00, avec l'organisation d'une soirée réceptive dans le salon Ravel</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition du salon Ravel pour la soirée du 23 mai : 3 000 € HT • Mise à disposition de 40 places pour le concert du 23 mai : 1880 € HT <p><u>Total valorisation soirée : 4880 € HT.</u></p> <p>Mise à disposition de 19 places pour le concert Minimalist Dream House #2 Katia et Marielle Labèque, le lundi 8 avril 2019 à</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		20h00. : valorisation 893 € HT. Affichage du Logo Air France sur la brochure de la saison 2018/2019 : valorisation 2000 € HT Page de publicité Air France dans un Programme de salle : valorisation 2 000 € HT Affichage sur le dos de la Pochette à billets saison 18/19 (tirée à 30 00 exemplaires) de la communication d'Air France : valorisation 10 000 € HT
	Valorisation totale : 19 773 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)	Valorisation totale : 19 773 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Mécénat avec la société Télérama :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La société Télérama a souhaité accompagner la programmation 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon autour d'un projet de mécénat. A ce titre, le mécène souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, un don en nature d'une valeur de 43 500 euros au titre de 6 concerts ou ciné-concerts de la programmation artistique 2018-2019, répartis de la façon suivante :

- 3 modules dans l'agenda des événements avec parution dans l'édition Télérama NATIONALE pour les concerts suivants :

1/ Concert ONL - Symphonie avec orgue de Saint Saëns > 30/11/18
Parution du Module dans l'édition nationale du 21/11/18

2/ Concert ONL avec Nelson Freire et Eliahu Inbal – Rachmaninov > 1-2/02/19
Parution du Module dans l'édition nationale du 23/01/19

3/ Concert ONL « Roulement de timbales » – Camille Pépin > 17/05/19
Parution du Module dans l'édition nationale du 8/05/19

- 3 espressos (espace dans la newsletter quotidienne adressée à 170 000 abonnés) prévus pour les concerts suivants :

1/ Concert Musique actuelle – Olafur Arnalds > 21/10/18
Parution de l'espresso dans la Newsletter du 9/10/18

2/ Récital piano – Seong-Jin Cho > 13/03/19
Parution de l'espresso dans la Newsletter du 27/02/19

3/ Concert Jazz - You Sun Nah > 13/05
Parution de l'espresso dans la Newsletter du 29/04/19

Le mécénat correspondant est formalisé dans la convention annexée au présent rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon ont été strictement évaluées à 10 588 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu lesdites conventions ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France KLM dans le cadre de la saison 2018/2019, est approuvée.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2019, nature 6238.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2019, natures 7088
- 4- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, et la société Télérama dans le cadre de la saison 2018/2019, est approuvée.
- 5- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER